

## **AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE** **Règlement 381-2020 Modifiant le règlement de zonage 324-2014**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DOMINIQUE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Suite à l'adoption du projet de règlement portant sur :

- Règlement no 381-2020 amendant le règlement de zonage no 324-2014 permettant la création de la zone RM-95 ;

**QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ledit projet de Règlement le **10 août 2020 à compter de 19h30** à la salle municipale située au 111, rue Hôtel de ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne ;

**QUE** lors de cette assemblée publique, le conseil expliquera le contenu de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le règlement no 381-2020 est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'affaires. De plus, ce projet de règlement no 381-2020 contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### **Résumé du projet de règlement de modifiant le règlement de zonage**

Projet de Règlement amendant le règlement de zonage (règlement no 324-2014) afin :

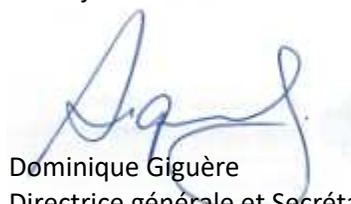
- Création de la zone RM-95 ;

Aux fins du règlement de zonage, le secteur RM-95 affecté par ces modifications se localise comme-suit :



Une localisation et une description de ces changements peuvent être obtenues auprès de la municipalité du lundi au jeudi inclusivement, aux heures suivantes : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h00.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne  
Ce 14 juillet 2020



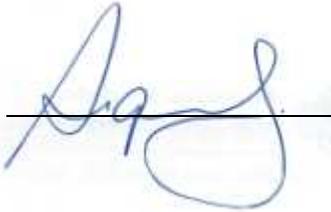
Dominique Giguère  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Dominique Giguère, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14<sup>e</sup> jour de juillet 2020, entre 12h00 et 13h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juillet 2020.



---